

# **Suivi de l'avis de l'autorité environnementale**

**11 Août 2017**



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Sainte Marie, le **11 AOUT 2017**

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Monsieur le directeur de la société Héliagon  
Altiport de l'Eperon  
BP 544  
97867 Saint-Paul Cedex

Direction de la sécurité de l'Aviation civile océan Indien

Division régulation et développement durable

Nos réf. : n° **550** /2017

Vos réf. :

Affaire suivie par : Annie Folio  
annie.folio@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 62 72 87 34 - Fax : 02 62 72 87 13

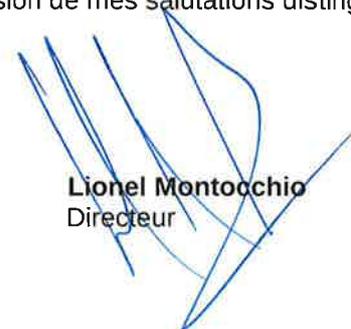
**Objet** : Suivi de l'avis de l'EIE – remarques préliminaires DSAC OI/RDD

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier en date du 19 janvier 2017 apportant des compléments de réponses à votre étude d'impact environnemental suite aux recommandations émises par l'Autorité environnementale (Ae) du CGEDD, je vous prie de trouver en pièce jointe les premières observations et demandes d'informations complémentaires de la division régulation économique et développement durable de la DSAC OI concernant le projet d'hélistation de l'Eperon.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre les éléments dans les meilleurs délais afin que nous puissions poursuivre notre analyse et finaliser ce dossier en collaboration avec la Direction du transport aérien.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Lionel Montocchio**  
Directeur

**PJ** : 1 tableau

**Copie à** : ANA, DTA/SDD, DTA/SDA

**PROJET HELISTATION DE L'EPERON (HELILAGON)**

N° Reco	Sujet	Avis de l'AE ou du PNR	Action HL
2.2.1	Etat initial a) milieu humain	L'AE recommande de préciser les mesures de réduction du bruit nécessaires pour la protection des habitants présents sur la zone d'étude  L'AE recommande de fournir les valeurs numériques de pollution de l'air au voisinage de l'hélistation et d'établir le niveau de pollution attribuable à son fonctionnement	Mesures de réduction de bruit à fournir  Fournir les valeurs numériques de pollution et préciser le niveau de pollution
2.4.1	Impacts du projet a) Milieu humain	L'AE recommande de documenter les raisons de l'impossibilité de quantifier les émissions de polluants atmosphériques par l'hélistation et de procéder, le cas échéant, à des mesurages in situ afin d'évaluer les impacts.  L'AE recommande de préciser les mesures et les règles permettant d'assurer, dans la durée, la compatibilité entre l'hélistation et le développement de l'urbanisation, au regard des émergences sonores des vols d'hélicoptère, de jour comme de nuit.  L'AE recommande de procéder à une analyse objective du retour d'expérience du ressenti des populations des cirques vis-à-vis des nuisances liées aux survols et aux reprises de touristes par les hélicoptères.  L'AE considère qu'il serait intéressant, pour la complète information du public, de rapporter ces émissions de gaz à effet de serre à l'activité en termes de nombre de personnes transportées (20 350 par an) et de distance  L'AE invite le maître d'ouvrage à réévaluer ce niveau d'impact du fait que les invasions biologiques constituent un phénomène important en milieu insulaire où les êtres vivants endémiques ont évolué dans des conditions de compétition différentes des milieux continentaux.	Compléter l'argumentation et fournir des mesures in situ  Fournir les procédures de moindre bruit et les données de vol de nuit annuelles  Fournir un tableau annuel de suivi des plaintes de bruit et les mesures prises pour chaque plainte  A compléter  A compléter
2.4.2	c) effet de serre et consommation d'énergie		
2.4.3	d) milieux naturels		
2.5	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ses impacts	L'AE recommande de prendre des mesures de réduction de la dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes.	Fournir la modification de l'étude d'impact avant enquête publique
2.7	Résumé non technique	L'AE recommande de vérifier la cohérence des valeurs numériques entre le résumé non technique et l'étude d'impact et de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis.	Résumé non technique à transmettre pour être joint à l'enquête publique